



## Emplois disponibles

N°VS-23-300

Affichage externe

13 novembre 2023 au 26 novembre 2023

## CHARGÉ / CHARGÉE DE PROJET Offre d'emploi cols blancs - Poste régulier (#2931)

Aménagement du territoire et urbanisme

Aménagement du territoire et urbanisme - urbanisme et planification

**Supérieur immédiat** Chef de division

### Lieu de travail

Arrondissement de Chicoutimi

## Sommaire de la fonction

La personne titulaire du poste exerce un rôle d'expert-conseil en urbanisme et en aménagement du territoire, auprès des conseils, des comités consultatifs, des commissions, du personnel du service et des autres services municipaux. L'urbaniste procède à l'élaboration de documents de planification (schéma d'aménagement et plan d'urbanisme) et d'outils d'urbanisme (programmes particuliers, réglementation, etc.). Il réalise des études et des analyses diverses, notamment dans le cadre de comités consultatifs et voit à la conformité avec les lois et règlements de niveau provincial et fédéral. Il est également appelé à informer et conseiller les citoyens, promoteurs et entrepreneurs dans la conception de projets d'urbanisme.

## Description

### Description des tâches

1. Analyse, prépare et présente les différents dossiers soumis aux comités consultatifs d'urbanisme, conseils, et commissions; rédige les procès-verbaux et assure le suivi des dossiers auprès des intervenants concernés;
2. Analyse les demandes de modification des règlements d'urbanisme, voit à la rédaction des règlements modificateurs et s'assure de la concordance avec le plan d'urbanisme et le schéma d'aménagement, en conformité avec les lois et règlements de niveau provincial ou fédéral;
3. Agit à titre de personne-ressource auprès du personnel du service et des autres services municipaux concernant la planification du territoire et la réglementation d'urbanisme;
4. Analyse et fait le suivi des dossiers reliés à la zone agricole permanente auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec;
5. Informe et conseille les citoyens, promoteurs et entrepreneurs dans la conception de projets d'urbanisme;
6. Réalise des études et des analyses diverses en lien avec l'aménagement du territoire;
7. Procède à l'élaboration de documents de planifications (schéma d'aménagement et plan d'urbanisme) et d'outils d'urbanisme (programmes particuliers, réglementation, etc.).

## Qualifications exigées

### Qualifications

- Détenir un diplôme universitaire de 1er cycle (baccalauréat) ou de 2e cycle (maîtrise) en urbanisme / aménagement du territoire

## Qualifications exigées

- Être membre de l'Ordre des urbanistes du Québec (OUQ)

### Expérience

- Un minimum de cinq (5) années d'expérience pertinente dans le domaine

### Conditions d'emploi et autres exigences

- Connaissance des principales lois touchant l'urbanisme et l'aménagement du territoire (LAU, LPTAA, LQE, etc.)
- Avoir une bonne capacité d'analyse et de synthèse
- Faire preuve d'autonomie, de rigueur et d'habileté à gérer plusieurs dossiers à la fois
- Avoir des aptitudes à rédiger des documents de planification et des textes réglementaires
- Expérience en milieu municipal (un atout)

## Rémunération

---

Classe 28 de la convention collective des cols blancs (salaire entre 47,83\$ et 62,94\$/heure)

## Horaire de travail

---

35 HEURES PAR SEMAINE

## Informations importantes

---

L'appel de candidatures se terminant le **26 novembre 2023**, toute offre enregistrée après cette date ne pourra être prise en considération.

Notez que vous devez joindre **obligatoirement** une copie de votre curriculum vitae, une copie de vos diplômes ainsi qu'une copie de votre permis de conduire (facultatif).

La Ville de Saguenay remercie les personnes qui ont fait parvenir leur offre de service. Cependant, seules les personnes répondant à tous les critères seront contactées pour la suite du processus de sélection.

Les candidats et candidates seront soumis à un processus de sélection.

LA VILLE DE SAGUENAY EST ASSUJETTIE À LA LOI D'ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI. À CETTE FIN, ELLE INVITE LES FEMMES, LES MEMBRES DES MINORITÉS ETHNIQUES OU VISIBLES, LES AUTOCHTONES ET LES PERSONNES HANDICAPÉES À POSER LEUR CANDIDATURE.